

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

NOVEMBRE
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin novembre 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 6,2% provenant de :

- La diminution de 0,2% des impôts directs suite à la baisse de la taxe de services communaux (-3,9%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-6,1%), de la taxe professionnelle (-2,2%) et de la taxe d'habitation (-6,3%), conjuguée à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+8,7%);
- La hausse de 18% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+17,2%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+59,3%);
- La diminution de 7,1% des recettes non fiscales, provenant notamment de la baisse des subventions (-34,8%), conjuguée à la hausse des fonds de concours (+40,2%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+27,6%) et des recettes domaniales (+27,3%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 52,4% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 12% en raison de la hausse de 1,3% des dépenses de personnel et de 28,5% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 11,1% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 11.096 MDH à fin novembre 2021 à 10.894 MDH à fin novembre 2022, soit une baisse de 1,8%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin novembre 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 17,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 8,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 2.057 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 7,1 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 1.001 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 8,2 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours du mois de décembre 2022, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

Excédents globaux

A fin novembre 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (8,2 MMDH) et des années antérieures ont été de 50,9 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2021	Prévisions 2022	Novembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	37 305	47 375	39 631	84%	6,2%
1.1- Recettes fiscales :	28 886	39 238	31 806	81%	10,1%
<i>Impôts directs</i>	12 582	22 149	12 562	57%	-0,2%
<i>Impôts indirects</i>	16 304	17 089	19 244	113%	18,0%
1.2- Recettes non fiscales :	8 419	8 137	7 825	96%	-7,1%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	655	797	834	105%	27,3%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	809	1 506	1 032	69%	27,6%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	5 255	3 105	3 948	127%	-24,9%
<i>Autres recettes</i>	1 700	2 729	2 011	74%	18,3%
2- DEPENSES ORDINAIRES	20 134	32 099	22 546	70%	12,0%
2.1- Biens et services :	19 082	31 097	21 611	69%	13,3%
<i>Personnel</i>	10 671	13 424	10 805	80%	1,3%
<i>Autres biens et services</i>	8 411	17 673	10 806	61%	28,5%
2.2- Intérêts de la dette	1 052	1 002	935	93%	-11,1%
3- SOLDE ORDINAIRE	17 171	15 276	17 085		
4- INVESTISSEMENT²	11 096	44 022	10 894	25%	-1,8%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-26	2		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	1 001	-3 857	2 055		
7- EXCEDENT³	7 076	-32 629	8 248		
8- FINANCEMENT² :	-7 076	32 629	-8 248		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 418	76	2 865		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 615	-2 637	-1 877		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7 879	35 190	-9 236		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2021	Prévisions 2022	Novembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	28 886	39 238	31 806	81%	10,1%
IMPÔTS DIRECTS	12 582	22 149	12 562	57%	-0,2%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 855	8 402	3 705	44%	-3,9%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	3 059	7 293	2 991	41%	-2,2%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	368	872	345	40%	-6,3%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 629	2 203	1 529	69%	-6,1%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 926	1 698	2 166	128%	12,5%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 745	1 681	1 826	109%	4,6%
IMPÔTS INDIRECTS	16 304	17 089	19 244	113%	18,0%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	13 779	13 351	16 148	121%	17,2%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	403	445	642	144%	59,3%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	680	959	652	68%	-4,1%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	173	259	215	83%	24,3%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	115	486	177	36%	53,9%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	186	177	184	104%	-1,1%
<i>Taxe de séjour</i>	75	340	146	43%	94,7%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	276	231	300	130%	8,7%
<i>Autres impôts indirects</i>	617	841	780	93%	26,4%
RECETTES NON FISCALES	8 419	8 137	7 825	96%	-7,1%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	655	797	834	105%	27,3%
<i>Redevance OTDP communal</i>	809	1 506	1 032	69%	27,6%
<i>Fonds de concours</i>	694	304	973	320%	40,2%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	531	1 057	588	56%	10,7%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	449	285	430	151%	-4,2%
<i>Subventions</i>	4 561	2 801	2 975	106%	-34,8%
<i>Recettes diverses</i>	720	1 387	993	72%	37,9%
TOTAL DES RECETTES	37 305	47 375	39 631	84%	6,2%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	8 835	2 746	28 050	39 631
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	702	318	6 840	7 860
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	420	242	3 497	4 159
<i>Produits des services</i>	0	0	978	978
<i>Produits des biens</i>	282	76	2 365	2 723
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	186	0	6 855	7 041
Taxe de services communaux	186	0	3 519	3 705
Taxe professionnelle	0	0	2 991	2 991
Taxe d'habitation	0	0	345	345
1.3- Ressources transférées :	7 947	2 428	14 355	24 730
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	2 192	13 956	16 148
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 992	0	0	3 992
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	642	0	0	642
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 313	236	399	3 948
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 279	1 432	19 835	22 546
2.1- Biens et services :	937	1 390	19 284	21 611
<i>Personnel</i>	188	1 039	9 578	10 805
<i>Autres biens et services</i>	749	351	9 706	10 806
2.2-Intérêts de la dette	342	42	551	935
3- SOLDE ORDINAIRE	7 556	1 314	8 215	17 085
4- INVESTISSEMENT	5 833	1 408	3 653	10 894
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	0	0	2
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	19	377	1 659	2 055
7- EXCEDENT	1 744	283	6 221	8 248
8- FINANCEMENT :	-1 744	-283	-6 221	-8 248
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 137	540	1 188	2 865
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-491	-89	-1 297	-1 877
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 390	-734	-6 112	-9 236

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin novembre 2022 laisse apparaître une hausse des ressources de 6,2% et des dépenses ordinaires de 12%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 17,1 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 10,9 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 2.057 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 8,2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 39,6 MMDH en augmentation de 6,2% par rapport à fin novembre 2021. Ceci s'explique par la hausse 7% des recettes transférées et de 13,7% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 3,3% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	23 108	20 280	24 730	7,0%
Gérées par l'Etat	7 282	16 567	7 041	-3,3%
Gérées par les collectivités	6 915	10 528	7 860	13,7%
TOTAL	37 305	47 375	39 631	6,2%

1.1-RECETTES FISCALES

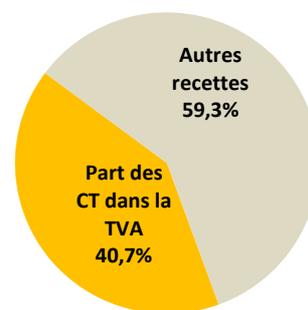
Les recettes fiscales ont atteint 31,8 MMDH, en augmentation de 10,1% par rapport à leur niveau à fin novembre 2021, suite à la baisse de 0,2% des impôts directs et à la hausse de 18% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 24,7 MMDH à fin novembre 2022 contre 23,1 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 7%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+2.369 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+321 MDH), des fonds de concours (+279 MDH) et de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+239 MDH), conjuguée à la diminution des subventions (-1.586 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 40,7% de leur part dans le produit de la TVA.

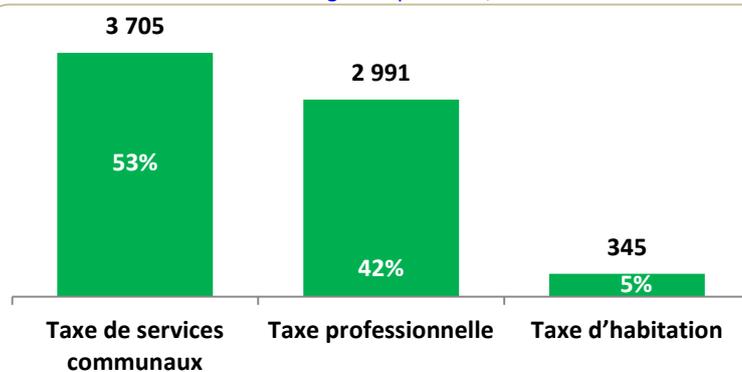
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin novembre 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 7.041 MDH contre 7.282 MDH un an auparavant, soit une diminution de 3,3%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-150 MDH), de la taxe professionnelle (-68 MDH) et de la taxe d'habitation (-23 MDH).

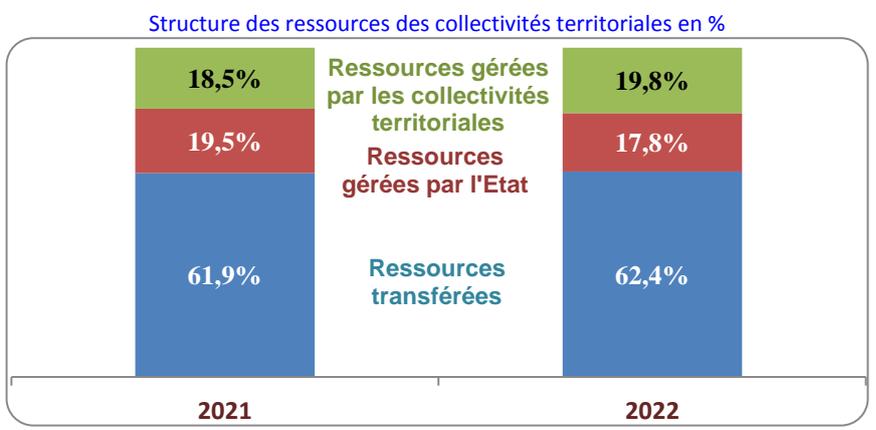
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 7.860 MDH à fin novembre 2022 contre 6.915 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 13,7%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.529 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (1.032 MDH), des recettes domaniales (834 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (652 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin novembre 2021 et fin novembre 2022, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 7,8 MMDH, en baisse de 7,1% par rapport à leur niveau à fin novembre 2021, en raison principalement de la diminution des subventions (-1.586 MDH), conjuguée à l'augmentation des fonds de concours (+279 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+223 MDH) et des recettes domaniales (+179 MDH).

La baisse des subventions est due principalement à la diminution des subventions accordées par l'Etat (2.964 MDH contre 4.548 MDH).

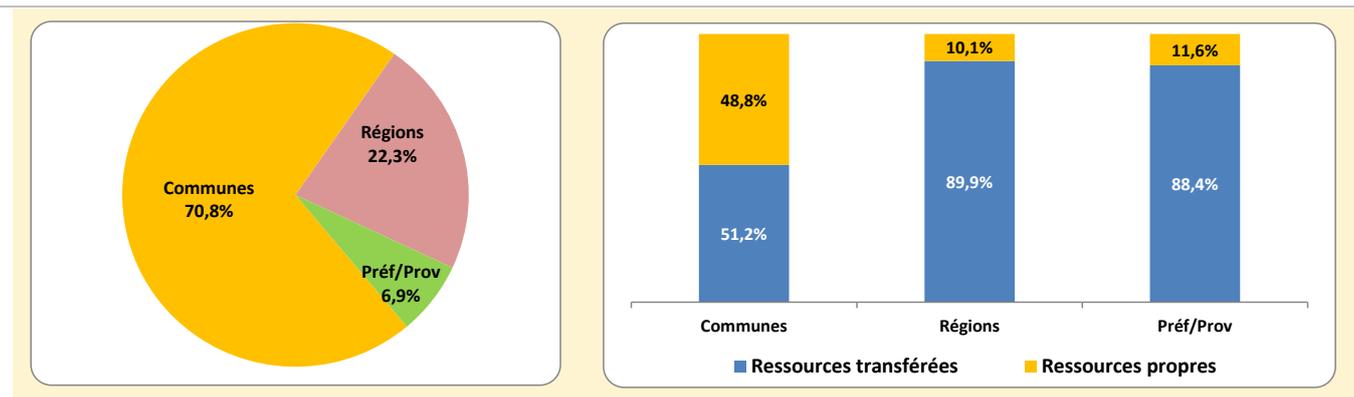
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (717 MDH contre 532 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (239 MDH contre 146 MDH) et du produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel (211 MDH contre 164 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 28,1 MMDH et représentent 70,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin novembre 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 51,2% des recettes des communes contre 88,4% pour les préfetures et provinces et 89,9% pour les régions.

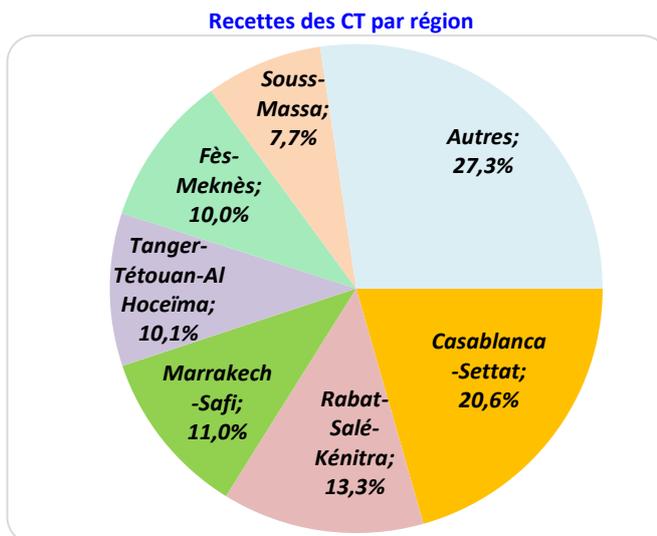


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,7% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (8.164 MDH) représentent 20,6% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,3% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	2 033	3 126	3 005	8 164
Rabat-Salé-Kénitra	1 051	1 244	2 961	5 256
Marrakech-Safi	938	628	2 799	4 365
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 126	599	2 281	4 006
Fès-Meknès	684	424	2 855	3 963
Souss-Massa	599	461	1 981	3 042
L'oriental	455	275	2 198	2 929
Béni Mellal-Khénifra	438	202	2 021	2 661
Laâyoune-Sakia El Hamra	177	0	1 559	1 735
Drâa-Tafilalet	183	63	1 489	1 735
Guelmim-Oued Noun	92	18	892	1 003
Dakhla-Oued Ed Dahab	84	0	689	774
TOTAL	7 860	7 041	24 730	39 631

2- DEPENSES

A fin novembre 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 35,3 MMDH, en hausse de 7,5% par rapport à leur niveau à fin novembre 2021. Elles se composent à hauteur de 63,8% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin novembre 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 22.546 MDH, soit une augmentation de 12% en raison de la hausse de 1,3% des dépenses de personnel et de 28,5% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 11,1% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	10 671	13 424	10 805	80%	1,3%
Autres biens et services	8 411	17 673	10 806	61%	28,5%
Intérêts dette	1 052	1 002	935	93%	-11,1%
TOTAL	20 134	32 099	22 546	70%	12,0%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin novembre 2022 ont atteint 10.805 MDH contre 10.671 MDH à fin novembre 2021, soit une hausse de 1,3%. Les salaires représentent 47,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 66,9% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 10.806 MDH à fin novembre 2022 contre 8.411 MDH un an auparavant, en hausse de 28,5%. Elles sont constituées pour 58,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 935 MDH à fin novembre 2022 contre 1.052 MDH un an auparavant, en baisse de 11,1%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 17,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

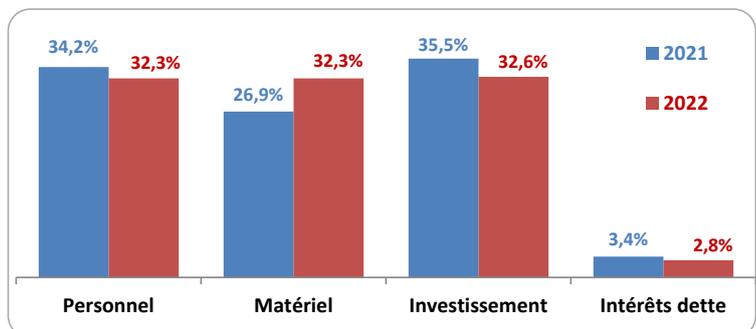
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 10.894 MDH à fin novembre 2022 contre 11.096 MDH à fin novembre 2021, soit une diminution de 1,8% (-202 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-948 MDH), des projets intégrés (-582 MDH), des acquisitions immobilières (-158 MDH) et des acquisitions mobilières (-67 MDH), conjuguée à l'augmentation des subventions (+836 MDH) et des programmes nationaux (+717 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	3 010	12 389	2 062	17%	-31,5%
Projets intégrés ⁶	2 424	8 701	1 842	21%	-24,0%
Acquisitions immobilières	780	6 729	622	9%	-20,3%
Acquisitions mobilières ⁷	534	1 967	467	24%	-12,5%
Programmes nationaux ⁸	3 081	9 194	3 798	41%	23,3%
Subventions	1 267	5 042	2 103	42%	66,0%
TOTAL	11 096	44 022	10 894	25%	-1,8%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin novembre 2021 et fin novembre 2022 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de matériel, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

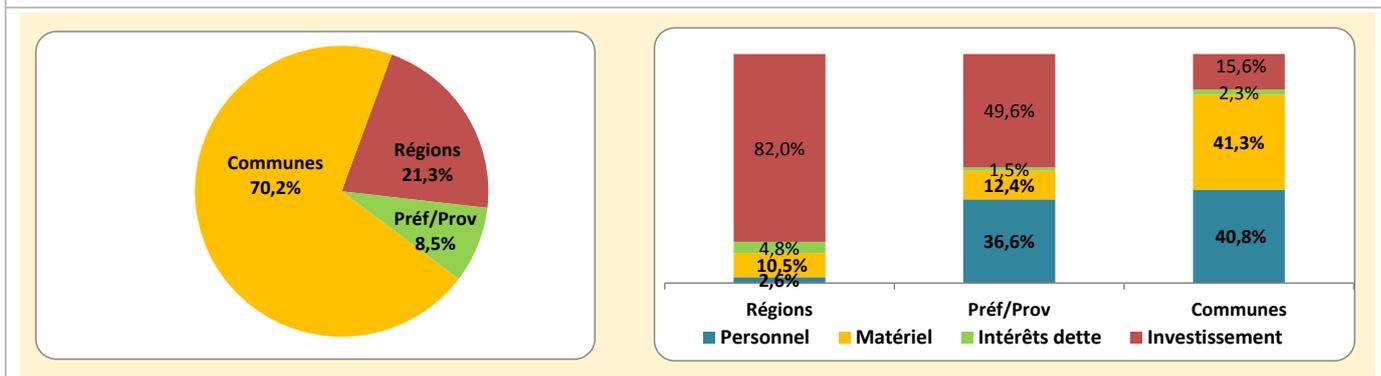
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 23,5 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 70,2% à fin novembre 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin novembre 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (40,8%) et des préfectures et provinces (36,6%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82% des dépenses d'investissement, de 10,5% des dépenses de matériel, de 4,8% des charges en intérêts de la dette et de 2,6% des dépenses de personnel.

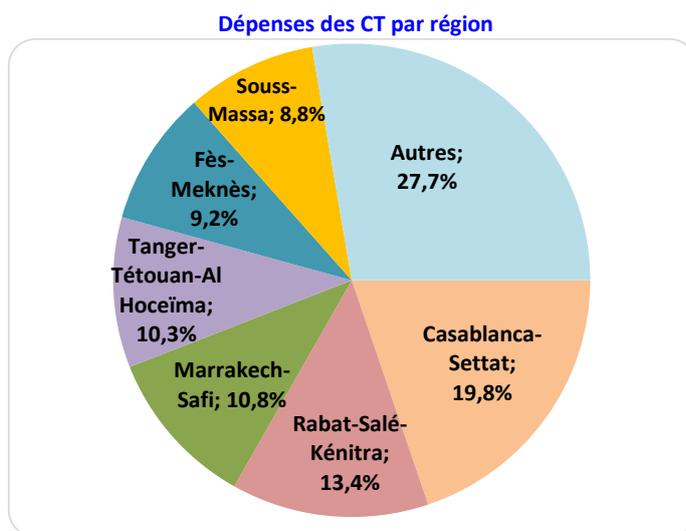


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (6.624 MDH) représentent 19,8% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 1,8% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 126	2 938	220	1 340	6 624
Rabat-Salé-Kénitra	1 454	1 482	105	1 436	4 477
Marrakech-Safi	1 158	1 305	48	1 114	3 625
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 012	1 241	66	1 114	3 433
Fès-Meknès	1 255	913	81	829	3 078
Souss-Massa	771	541	95	1 545	2 952
L'oriental	1 032	771	73	564	2 440
Béni Mellal-Khénifra	729	533	60	1 098	2 420
Drâa-Tafilalet	434	270	26	959	1 689
Laâyoune-Sakia El Hamra	486	501	93	296	1 376
Dakhla-Oued Ed Dahab	100	145	57	434	736
Guelmim-Oued Noun	248	166	11	165	590
TOTAL	10 805	10 806	935	10 894	33 440

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin novembre 2022 des soldes positifs de 2 MDH et 2.055 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 1.001 MDH pour les comptes spéciaux à fin novembre 2021.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 8,2 MMDH à fin novembre 2022 contre un excédent global de 7,1 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin novembre 2022, soit 8,2 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours du mois de décembre 2022, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.865 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.877 MDH et la reconstitution des excédents pour 9,2 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin novembre 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 50,9 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (8,2 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées.

Le reliquat, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,2% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin novembre 2022

